

# CHARTRE VOLTIGEURS 2019

## **1. Pourquoi cette Charte ?**

Le rugby est fort de valeurs sociales et émotionnelles telles que le courage, la loyauté, l'esprit sportif, la discipline, le travail d'équipe et le respect de l'autre. La vie dans une équipe de rugby suppose l'adhésion de tous à cette philosophie. Sans jamais oublier les valeurs des VOLTIGEURS : partage, amitié, respect et ... l'esprit Folklo !

Toutes ces valeurs et ces caractéristiques confèrent au rugby une dimension à part donnant à notre sport une image sympathique.

Cette Charte propose une liste de critères à suivre garantissant au club de conserver ses caractéristiques uniques **sur et hors du terrain**.

Elle comporte quelques règles de collectivité simples à respecter pour que chaque saison soit, à nouveau, un moment de convivialité partagé par tous.

**Le plaisir** de jouer et d'organiser des activités ensemble reste notre priorité au-delà de « gagner des matches ».

Notre objectif est d'avoir **tous ensemble** une dynamique collective plutôt que des comportements individuels voués à l'échec.

Aujourd'hui, nous avons entre les mains un patrimoine, un héritage à préserver mais surtout à développer. Nous devons en prendre conscience et agir pour qu'il soit préservé des dérives possibles, notamment pour que nos partenaires et le grand public continuent un peu plus à être attirés par notre sport.

## **2. Le bureau**

Le Président élu et les membres de son bureau veillent à faire respecter la Charte au sein de l'équipe ainsi que l'application des statuts et des règles de fonctionnement de celle-ci.

En cas de manquement constaté, ils ont autorité pour signaler les faits et les faire cesser.

Ils se doivent comme les autres membres du club d'être exemplaires dans leurs attitudes, leurs comportements et leurs propos.

Ils représentent le club lors des manifestations, relations publiques, compétitions, réunions liées à la pratique du rugby ou la vie de l'association (élus, mairie, services municipaux, commanditaires et partenaires, FFR, autres clubs, activités sociales ...).

Ils agissent en toute transparence envers l'ensemble des membres VOLTIGEURS.

Ils assurent la défense des intérêts de l'équipe.

## **3. Le joueur**

Les joueurs sont les meilleurs vecteurs de la promotion des VOLTIGEURS par l'image qu'ils donnent sur et en dehors du terrain.

### **a) Son intégration**

Le nouveau voltigeur doit :

- Etre parrainé par un VOLTIGEUR pour rentrer au club

- Avoir + de 35 ans. Des exceptions pour des « fils de », pour que les pères puissent jouer avec leur progéniture + ou – légitime. Le Bureau peut faire preuve d'une certaine flexibilité sur cette limite d'âge, en étudiant la candidature de plus jeunes joueurs au cas par cas.
- Être mis à l'épreuve pour une période de 3 mois pendant laquelle son comportement sur et en dehors du terrain sera analysé par le Bureau.

### **b) Ses droits :**

- Être respecté par chacun,  
Recevoir une formation technique et sportive : connaissances des règles, compréhension du jeu, apprentissage gestuel, développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de son potentiel, de son âge et de ses qualités personnelles pour accéder à son meilleur niveau,

Il a le droit à l'expression par les outils de communication mis en place au sein du groupe et à prendre du plaisir dans la pratique de son sport.

### **c) Ses devoirs :**

#### a. Le VOLTIGEUR se doit de respecter

- l'esprit sportif et les valeurs symbolisant le rugby, ses règles et la culture VOLTIGEURS
- l'encadrement et les décisions de ses responsables : entraîneurs, arbitres, membres du bureau,
- son environnement:
  - humain ; partenaires, adversaires, être loyal dans son comportement et ne pas confondre combat et violence/agressivité.
  - matériel ; respecter et entretenir les locaux et le matériel qui sont mis à sa disposition.

## b. Assiduité.

- Il doit tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et matchs.
- Le rugby est un sport exigeant, pensez à votre santé et par respect pour vos partenaires soyez en forme en vous entraînant régulièrement !
- Il doit prévenir qui de droit en cas d'absence de dernière minute.
- Il doit participer aux activités organisées par le groupe.
- Il doit transmettre aux membres du bureau tout changement de coordonnées (téléphone, adresse, courriel ...) et toute évolution de sa fiche médicale,
- Il doit privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel, se comporter d'une manière responsable.
- Respecter, faire vivre et faire savoirs nos valeurs affichées en préambule.

## c. Réseaux sociaux.

- Le nouveau VOLTIGEUR sera intégré à la liste de mails/groupe whatsapp et sporteasy à sa demande après que son intégration totale soit validée par le bureau. Ses cotisations devront être à jour et son esprit devra faire l'unanimité au sein des membres du bureau.
- Les réseaux sociaux sont en place pour faire véhiculer des informations et autres conneries. Le VOLTIGEUR se doit d'éviter tout prosélytisme, polémique inutile ou sujet qui peut fâcher. Son humour au second degré et/ou son attirance pour les vidéos porno, scato, zoophile (ou les 3 en

même temps) ne sont pas partagés par tous les autres membres du groupe whatsapp.

- Avant de répondre pressement au message, il devra tourner 7 fois son pouce avant de tapoter. Cela évitera des prises de bec dont la plupart des autres voltigeurs se foutent royalement.
- Privilégier la bière au comptoir entre 4 yeux pour aplanir les angles.
- Un/des médiateurs veilleront au respect de ces règles et pourront exclure le joueur incriminé après des mises en garde.

#### **4. Sanction(s)**

En cas de manquements grave à la Charte, de « pètage de plomb », de « parlotte » sur ou aux abords du terrain, de carton rouge ou autre évènement dévaluant l'image du groupe, un conseil de discipline formé par les membres du bureau convoquera le fautif en vue d'appliquer des sanctions suivantes.

##### 1. sur le terrain

La composition des équipes est l'affaire d'un comité de sélection. Toute insatisfaction (notamment sur le temps de jeu) ne peut être signalée **qu'après** le match.

En match, en cas d'acte de brutalité ou de violence, le joueur accepte de **s'auto-exclure**. Dans le cas contraire, il sera sanctionné par le Coach ou le Capitaine par une exclusion temporaire (10 minutes) ou définitive du match. Cette suspension sera assortie d'une aide à l'équipe: arbitrage de touche ou de champs.

Seules les personnes suivantes pourront exclure un joueur si celui-ci manque à ses engagements prise en signant cette charte :

- notre capitaine GRANGRAN si celui-ci absent les personnes suivante prendront le relais : Pollux, Carlsberg puis Le Ché.

2. en dehors du terrain.

Le VOLTIGEUR est en perpétuelle représentation ; il porte sur lui l'écusson et véhicule l'image du Stade Français et de tous les voltigeurs qui ont joué avant lui. Il se doit de se montrer exemplaire dans tous les lieux qu'il fréquente (Tournées, bars etc..)

Ces sanctions sportives ou autres peuvent aller de l'exclusion temporaire et cessation de toutes activités au sein de l'équipe (durée plus ou moins longue) à l'exclusion définitive des VOLTIGEURS.

## **5. Application de la charte**

Le présent règlement sera remis à chaque membre des VOLTIGEURS, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Tout manquement à cette charte sera « sanctionné » par le Président et/ou le Bureau et le joueur en acceptera l'application.

**« Je, ....., m'engage à respecter la charte VOLTIGEURS »**

*Signature*